Composition de la clé USB

01_Dossier_papier
Ce dossier contient la page de garde (à la commune et par EPCI) du dossier papier et le contenu de ce dernier.

02_Arrete_miseajour_du_President_ CommunauteAgglomerationBethuneBruayArtoisLysRomane
Il s'agit de l'arrêté de mise à jour N° AG/22/98 en date du 27/07/2022 des cartes communales de AMES, AUCHY-AU-BOIS, ECQUEDECQUES, LESPESSES et LIERES visé par le président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ;

03_Arretes_prefectoraux
Ce dossier contient :

- l'arrêté de prescription du PPRi du 11 décembre 2019, lui-même précédé de la décision de l'autorité environnementale du 15 octobre 2019. L'arrêté de prescription fixe notamment la liste des communes sur lesquelles le PPRi est prescrit ;
- l'arrête d'approbation du PPRi du 4 février 2022 ;
- le courrier de notification ;

04_Documents_relies
Ce dossier comporte l'ensemble des documents opposables (hors cartographies) du projet de PPRi. À savoir :

- la note de présentation : document pédagogique du PPRi. Il retrace la démarche et la méthode d'élaboration de ce dernier ;
- le bilan de concertation : il comprend l'ensemble des réunions qui ont eu lieu lors de l'élaboration du PPRi. Il reprend aussi les observations formulées lors des consultations officielles et l'enquête publique ainsi que les réponses pouvant être apportées ;
- le règlement : il définit les règles en matière d'urbanisme en fonction de couleurs retrouvées sur les cartographies de zonage réglementaire et des « zones blanches ».

05_Cartographie
On y retrouve l'ensemble des cartes du projet de PPR :

- les cartes informatives du PPRi à l'échelle du bassin versant (25 000^{éme}) ;
- les cartes opposables du PPRI à l'échelle de la commune (5 000^{éme}).

06_Plan_Familial_Mise_Surete
Il comprend un exemple d'une communication sur le PFMS prêt à être reprographié.